

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 décembre 2018**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 7 décembre 2018
Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : Rose MILO, Dominique VOLLES, François LEROY, Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT, François HARMAND, Josyane RODRIGUES

Absents avec excuse :
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Rose MILO

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2018

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune de Mey

Monsieur le Maire rappelle que Metz Métropole a pris les compétences « création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

En attendant la mise en place définitive de l'organisation de ces compétences, Metz Métropole souhaite confier aux communes, pour son compte :

- le petit entretien de la voirie et de ses dépendances
- le petit entretien des bandes cyclables
- le suivi des interventions des concessionnaires sur le domaine public

Considérant que la convention passée au vote le 23 mai 2018 a été actualisée en raison de l'arrêt par la CLECT, réunie en septembre dernier, des montants définitifs de la participation de Metz Métropole. (1380€)

Vu la délibération du 23 mai 2018,

Vu la nouvelle convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune de Mey,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Chèque de GROUPAMA

Vu le chèque Groupama, assureur de la commune, n°0100360 de 28,5€ en guise de participation aux frais de vérification des extincteurs,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce chèque.

Adopté à l'unanimité

Publié le 14 décembre 2018